

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ

Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU
Président du Comité Stratégique
du GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE

Secrétaire Général
Directeur de la communication,
de la recherche, de la qualité et des usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Sylvie NANO

Chargée des Affaires Juridiques
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : s.nano@ch-vienne.fr

Magdelène HUSTACHE

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2022 – 016

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction des ressources humaines médicales
et non médicales

Le Directeur,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 avril 2021, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, Beaurepaire et Condrieu et de l'EHPAD de Beaurepaire ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 avril 2021, nommant M. Jean-Louis DUONG QUANG TRUNG directeur adjoint chargé des ressources humaines médicales et non médicales ;
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

Décide :

Article 1^{er} : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis DUONG QUANG TRUNG, pour signer les documents et décisions relatifs à la gestion statutaire et disciplinaire du personnel médical et non médical du Centre Hospitalier de Vienne, et les mandats relatifs à la paie. Il bénéficie également d'une délégation de signature pour tout document interne ou externe utile au bon fonctionnement du service.



Article 2 : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation

Monsieur Jean-Louis DUONG QUANG TRUNG dispose d'une délégation à caractère général en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et des directeurs adjoints.

Monsieur Jean-Louis DUONG QUANG TRUNG est également bénéficiaire d'une délégation de signature pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.

Article 3 : Effet et publicité

La présente délégation prend effet à compter du 15 juin 2022.

La présente délégation est publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier de Vienne et au registre des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Fait à Vienne, le 15 juin 2022

Christian DUBLÉ

Directeur

